

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 7 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal approuve-t-il le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2017 ?

1° - **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ATSEM** (*Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles*) :

Du mois de septembre 2016 au mois de janvier 2017, la bibliothécaire qui était également la responsable des TAP (*Temps d'Activités Périscolaires*), a été en congé maladie.

Cela nous a obligé à trouver une nouvelle organisation pour que cette absence impacte le moins possible les enfants, les parents et les intervenants (animateurs).

Avec notre soutien, deux animatrices ont accepté de relever le défi et se sont investies dans cette tâche. Elles ont su gérer au mieux les différentes situations et nous leur avons demandé de continuer, ce qu'elles ont accepté.

Actuellement en contrat de 27 h /semaine annualisé, nous vous demandons la possibilité d'augmenter leur contrat de 2,5 h/semaine, ce qui l'amènerait à 29 h 50/semaine.

2° - **BOULANGERIE : UN POINT SERA FAIT EN SÉANCE** :

Lors du Conseil Municipal du 10 janvier dernier, il avait été proposé l'acquisition des bâtiments de la boulangerie pour une somme de 30 000 € et l'acquisition du matériel pour 20 000 €.

Le matériel a été acquis lors de la vente qui a eu lieu le jeudi 26 janvier pour le montant proposé lors du Conseil. Dans l'enveloppe prévue pour cette acquisition n'avait pas été inclus les frais soit un montant de 2 880,00 €. Toutefois, la Commune récupérera la TVA sur cet achat qui compensera cette dépense.

Nous avons reçu M. DOGUET, propriétaire des murs, qui est d'accord de céder l'ensemble pour un montant de 35 000 €, plus frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Donnez-vous votre accord pour inscrire ces nouvelles dépenses au budget 2017 ?



3° - AVENANT SALLE OMNISPORTS :

- Entreprise MATHIS :

Montant : 679,20 € TTC pour la fourniture et la pose de caches tuyaux en PVC dans les sanitaires hommes et femmes.

Êtes-vous d'accord pour cet avenant ?

4° - BAIL S.N.S.M.

La Commune loue à la Société S.N.S.M. un bâtiment situé au 56, rue de Mamers à Marolles-les-Braults.

Le bail avait été signé pour une durée de 3 ans soit : du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 480 €/mois.

Le bail ayant expiré le 31 décembre 2016, nous vous demandons si vous souhaitez le renouveler ? Pour quelle durée ? - Pour quel montant ?

5° - PROJET SARTHE HABITAT :

Pour concrétiser ce projet, Sarthe Habitat nous a proposé un partenariat pour passer les appels d'offres. Le lot voirie incombera à la Commune mais cela permettra d'avoir un seul MOE (maître d'œuvre).

Le Conseil Municipal donne-t-il son accord pour que la Commune s'associe à Sarthe Habitat pour cette opération ?

6° - DEMANDE DE SUBVENTION – ÉCOLE « PAUL FORT » À MAMERS :

L'École a pour projet de faire venir un auteur de livres de jeunesse, Mme Alice BRIÈRE-HAQUET en avril prochain.

Ce projet sera travaillé en classe et permettra des travaux de lecture et de productions de textes. Par suite les enfants illustreront les textes.

▫ Coût de ce projet : 2 300 €

148 élèves dont 3 élèves de Marolles-les-Braults en classe « Ulis » sont concernés soit 15,55 €/élève

La subvention demandée est de 15,55 € x 3 élèves soit : **46,65 €**

Êtes-vous d'accord pour attribuer cette subvention à l'École Paul Fort ?

7° - ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE DE BONNÉTABLE :

L'Assemblée Générale a voté le 3 décembre 2016 une participation de 140 €/enfant à la charge de chaque commune de résidence.

Un enfant de Marolles est concerné soit une participation de 140 € au titre de l'année 2016/2017.

Le prix de revient du repas est de 4,54 €/jour.

Êtes-vous d'accord pour attribuer cette subvention à l'Association de la Cantine Scolaire de Bonnétable ?

8° - SUBVENTION AU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU COLLÈGE DESNOD DE LA FERTÉ-BERNARD :

Un enfant de Marolles est concerné. Participation demandée : 25 € pour soutenir les actions du Foyer Socio-Éducatif.

Êtes-vous d'accord de verser cette subvention ?

9° - DÉMOLITION ANCIENNE SALLE DES FÊTES :

L'appel d'offres a été lancé le 23 janvier et se terminera le 15 février 2017. Plusieurs entreprises se sont déjà déplacées pour visiter le bâtiment.

10° - LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :

Les élections auront lieu le 9 février 2017 après-midi.

	École Notre-Dame	École Élémentaire Publique		Collège			
		CM1	CM2	6° A	6° B	5° A	5° B
Nombre de postes proposés	2	3	3	2	2	2	2
Nombre de Candidatures	1	3	5	2	2	1	0

L'élection du Maire et de ses Adjoints aura lieu après les vacances d'hiver.

11°- NOUVEAU CONTRAT ASSISTANT COMPTABLE :

Le contrat du comptable arrivant à expiration et celui-ci n'ayant pas émis le souhait de continuer dans la comptabilité publique, nous vous proposons de recruter dans les mêmes conditions un assistant comptable à compter du **1^{er} mars 2017**.

12° - QUESTIONS DIVERSES :